Lorsque que l’un d’entre vous finit de manger, qu’il n’essuie pas sa main avant de la lécher ou de la faire lécher.

‘Abdallah ibn ‘Abbâs (qu’Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque que l’un d’entre vous finit de manger, qu’il n’essuie pas sa main avant de la lécher ou de la faire lécher. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a ordonné à quiconque a mangé de ne pas s’essuyer la main ou de ne pas la laver avant de l'avoir léchée lui-même ou qu'elle n'ait été léchée [par autrui]. La raison [de cet ordre] a été précisée dans certaines versions expliquant que la personne ne sait pas où se trouve la bénédiction dans sa nourriture. Et c'est pour cela que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a ordonné de se lécher les doigts. En effet, il se peut que la bénédiction de cette nourriture se trouve dans ce qui en reste sur les doigts.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2935